

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 décembre 2019**

PUBLIE LE : 13 JAN. 2020

**Délibération n°111219-4c : Avenant n°1 corrigé à la convention de partenariat financier n°2
avec la Ville de Poissy**

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le deux décembre deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

ACHERES

Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE

AIGREMONT

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT

CARRIERES-SOUS-POISSY

Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE

Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAPET

Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE

CHATOU

François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE

CHAVENAY

Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE

COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Daniel LEVEL, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE

CRESPIERES

Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE

DAVRON

Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE

FEUCHEROLLES

Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE

Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE

HOUILLES

André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLE

Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE

LE MESNIL-LE-ROI

Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE

LE PECQ

Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE

Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL SUR MAULDRE

Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

MAULE

Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE

MONTESSON

Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE

MORAINVILLIERS

Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE

Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

ORGEVAL

Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE

Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE

TRIEL-SUR-SEINE

Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE

VERNOUILLET

Didier ROBRIEUX, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	39
<i>SIVOM (composé de 2 communes)</i>	:	1
<i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i>	:	1
QUORUM	:	44
<i>Délégués présents</i>	:	35

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le trois décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
VERNOUILLET	Didier ROBRIEUX, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE Sandra SAVET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE Sylviane DAUVERT, DELEGUEE TITULAIRE Lucas CHARMELE, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE Jean Manuel PARANHOS, DELEGUE SUPPLEANT

CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE Anne-Françoise THES, DELEGUEE SUPPLEANTE Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude REBREYEND, DELEGUEE SUPPLEANTE
CRESPIERES	Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
ECQUEVILLY	Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE Nathalie ALABOUVETTE, DELEGUEE TITULAIRE
EPONE	Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-François SIROT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE Sylvie LASSON, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Sanja JOLIOT, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Pierre DURAND, DELEGUE TITULAIRE MICHELLE DUDOUET, DELEGUEE SUPPLEANTE Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAULE	Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN	Matthieu DUBREUIL, DELEGUE TITULAIRE
MONTESSON	Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE

MORAINVILLIERS	Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE Thierry HEDAN, DELEGUE SUPPLEANT
ORGEVAL	Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre JUILLET, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY	Aline SMAANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE Pierre VEZY, DELEGUE TITULAIRE Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE TITULAIRE Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE Manuela MARIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE Pascal CHAMPION, DELEGUE TITULAIRE Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Jonathan BUGUET, DELEGUE SUPPLEANT
VILLENES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT
SIVOM MAISONS-MESNIL	Raphaël FANTIN, DELEGUE TITULAIRE Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT/ANDRESY/CARRIERES-SOUS-POISSY/CHANTELOUP-LES-VIGNES/CHAPET/CHATOU
 CHAVENAY/CONFLANS-SAINTE-HONORINE/CROISSY-SUR-SEINE/ECQUEVILLY/EPONE/FEUCHEROLLES
 HOUILLES/L'ETANG-LA-VILLE/LA CELLE-SAINT-CLOUD/LE PECQ/LE PORT-MARLY/LE VESINET
 LES ALLUETS-LE-ROI/LOUVECIENNES/MAREIL SUR MAULDRE/MAREIL-MARLY/MARLY-LE-
 ROI/MAULE/MONTESSON/POISSY/SAINT-NOM-LA-BRETECHE/TRIEL-SUR-SEINE/VERNEUIL-SUR-SEINE
 VILLENES-SUR-SEIN/SIVOM MAISONS-MESNIL

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
 Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière intercommunale

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM		PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

SIVOM / CS – 111219-4C
Section Fourrière

OBJET : AVENANT N°1 CORRIGE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER N°2 AVEC LA VILLE DE POISSY

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°260918-3 autorisant le Président du SIVOM à signer, avec la Ville de Poissy, la convention de partenariat financier n°2 relative à la prise en charge financière par la Ville de Poissy, des marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de Coordonnateur sécurité et protection de la santé et tout autres marché, études ou diagnostics nécessaires ;

VU la délibération n°201119-7 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat financier n°2 ;

CONSIDERANT la nécessité de répartir les montants liés aux travaux de la fourrière de ceux liés aux travaux de garage solidaire entre la Ville de Poissy et le SIVOM ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'avenant n°1 à la convention de partenariat financier n°2 afin d'intégrer une règle de répartition entre la Ville de Poissy et le SIVOM;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat financier n° 2 entre le SIVOM et la ville de Poissy, joint à la délibération.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **10 JAN. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **13 JAN. 2020**

Pour Extrait Conforme


Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal



**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER
POUR LA PRISE EN CHARGE DES PRESTATIONS DE MAITRISE
D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RELOCALISATION
DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE DE POISSY**

**AVENANT N°1
CONVENTION N°2**

Entre

La commune de Poissy,

dont le siège est : Hôtel de ville, Place de la République, 78 300, Poissy représentée par son maire, Monsieur Karl OLIVE, habilité à signer la présente convention par délibération en date du 16 décembre 2019

ci-dessous dénommée la commune de Poissy, d'une part,

Et

Le Syndicat intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye

Dont le siège est situé à l'Hôtel de ville, 16 rue de Pontoise, 78100, Saint-Germain-en-Laye, Représenté par son président, Monsieur Daniel LEVEL, habilité à signer le présent avenant par délibération en date du 11 décembre 2019;

ci-dessous dénommé le SIVOM, d'autre part,

ARTICLE 1. Objet de l'avenant

Conformément à la convention de partenariat financier pour la prise en charge des études dans le cadre du projet de relocalisation de la fourrière, signée le 4 octobre 2018 entre la commune de Poissy et le SIVOM, il convient de fixer :

- ✓ le montant financier des prestations de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et de contrôleur technique (CT)
- ✓ le montant financier de tout autre marché, études ou diagnostics nécessaires dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre et qui ne serait pas prévu par la convention de partenariat financier n°1 : le montant est à déterminer par avenant au cours de la phase projet de la maîtrise d'œuvre.

Pour mémoire :

- Montant travaux phase concours 3 399 509 €HT
- Montant travaux phase APD 5 178 083,23 €HT

ARTICLE 2. Répartition des honoraires

La convention n°2 précisant dans son article 2.2.1 que la "la commune de Poissy s'engage à prendre en charge financièrement 100% des marchés hors coûts générés par le volet social et solidaire du projet.", il convient de proratiser le montant de l'ensemble des contrats concernés par la convention suivant le coefficient calculé comme suit :

Montant total des travaux en phase APD = 5 178 083,23 €

Montant des travaux garage solidaire en phase APD = 1 124 400,70 €

Coefficient = $5\,178\,083,23 / 1\,124\,400,70 = 0,2171$

Soit 21,71% du montant total des travaux affecté au garage solidaire et donc à la charge du SIVOM

Ce coefficient sera appliqué au montant des marchés de maîtrise d'œuvre et OPC, de SPS et de CT.

ARTICLE 3. Montants

Le montant de la mission SPS et de la mission de contrôle technique, non connue à la date de signature de la convention n°2, a été fixé à :

Objet	Titulaire	Montant HT inscrit dans la convention	Montant initial HT	Montant HT SIVOM (21,71 %)	Montant HT Poissy (78,29%)
Mission SPS	BATI PREV	Non indiqué	4 680 €	1 016,03 €	3 663,97 €
Mission de contrôle technique	BTP CONSULTANT	Non indiqué	8 250 €	1 791,07 €	6 458,93 €

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre suite à la validation de l'APD s'élève à :

Tranches	Montant initial rémunération MOE en phase concours (10,4%)	Montant rémunération MOE en phase APD (9,88%)	Montant augmentation rémunération	Montant HT SIVOM (21,71 %)	Montant HT Poissy (78,29%)
Ferme	315 950 € HT	511 594,62 € HT	195 644,62 € HT	42 474,45 € HT	153 170,17 € HT
Complément d'étude de MOE*		34 300 € HT	34 300 € HT	34 300 € HT	
Conditionnelle (OPC)	48 416 € HT	78 706,87 € HT	30 290,87 € HT	6 576,15 € HT	23 714,72 € HT

*Le complément d'étude de la maîtrise d'œuvre (34 300 € HT), faisant l'objet de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, étant purement lié à un travail supplémentaire de la maîtrise d'œuvre pour établir dans les meilleurs délais un nouveau dossier de Permis de Construire, en raison d'imprécisions sur la délimitation du parcellaire mis à disposition par le Conseil Départemental. Ces frais sont pris intégralement en charge par le SIVOM.

ARTICLE 4. Augmentation de la participation de la ville de Poissy

Le présent avenant, au titre de la convention n°2, augmente le financement de la ville de Poissy de 187 007,79 € HT.

ARTICLE 5. Autres

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

en deux exemplaires originaux

Daniel LEVEL

Karl OLIVE

Président du SIVOM de Saint-
Germain-en-Laye

Maire de Poissy